

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 8 juillet 2024

Délibération n° CP-2024-3553

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Demande de subvention au dispositif européen European union city facility (EUCF) pour financer le dispositif des Conseillers en transition énergétique et écologique en santé (CTEES) - Convention de financement "Grant agreement for EUCF beneficiaries" entre la Métropole de Lyon et Energie Cities

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Philippe Guelpa-Bonaro

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Présents : M. B. Artigny, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Vincent), M. P. Athanaze (pouvoir à Mme I. Petiot), Mme C. Brossaud (pouvoir à Mme N. Dehan), M. J. Camus (pouvoir à Mme B. Collin), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), Mme Z. Khelifi (pouvoir à Mme L. Vacher), M. L. Pelaez (pouvoir à Mme N. Sibeud), M. J-C. Ray (pouvoir à Mme V. Brunel).

Absent non excusé : M. R. Debû.

Commission permanente du 8 juillet 2024**Délibération n° CP-2024-3553**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Demande de subvention au dispositif européen European union city facility (EUCF) pour financer le dispositif des Conseillers en transition énergétique et écologique en santé (CTEES) - Convention de financement "Grant agreement for EUCF beneficiaries" entre la Métropole de Lyon et Energie Cities

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 juin 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ce rapport a pour objet d'approuver la signature d'une convention de financement dans le cadre du dispositif européen EUCF afin de prolonger l'accompagnement du secteur médico-social dans sa transition écologique et énergétique.

I - Une Métropole plus sobre et responsable : baisser de 20 % la consommation d'énergie d'ici 2030

La Métropole porte une politique de transition énergétique articulée autour de deux principaux objectifs :

- baisser de 30 % les consommations d'énergie par rapport à 2000 d'ici à 2030,
- doubler la production locale d'énergies renouvelables et de récupération pour atteindre 17 % dans la part des consommations métropolitaines d'ici à 2026, soit une accélération des objectifs inscrits dans le schéma directeur des énergies, approuvé par délibération du Conseil n° 2019-3489 du 13 mai 2019.

Ces objectifs ambitieux constituent une réponse à l'urgence climatique et sont un levier majeur pour le renforcement de la souveraineté énergétique du territoire, ainsi que pour la maîtrise de la facture énergétique des habitants et usagers de la Métropole.

II - Accompagner la réduction des consommations d'énergie du secteur médico-social

La Métropole est chef de file de l'action sociale et médico-sociale sur son territoire et est chargée de veiller à la cohérence du parcours des personnes âgées dépendantes et des personnes en situation de handicap, en concertation avec l'Agence régionale de santé. Dans ce contexte, la Métropole mène des actions proactives sur les thématiques de la transition écologique et énergétique auprès des établissements médico-sociaux personnes âgées et personnes en situation de handicap relevant de sa compétence.

Dans la continuité de ces actions, la Métropole a présenté en novembre 2021 une candidature à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) CTEES, lancé par la Caisse nationale solidarité autonomie (CNSA), la direction générale de l'offre de soins (DGOS) et l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP). Cet AMI vise à appuyer le déploiement d'un réseau de conseillers dédiés aux établissements de santé et médico-sociaux accueillant des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap, par le versement d'aides financières allant jusqu'à 10 M€ par an sur quatre années, de 2021 à 2024.

La Métropole a été désignée lauréate de cet AMI en janvier 2022. Cela a fait l'objet d'un conventionnement avec la CNSA, l'ANAP et la DGOS approuvé par délibérations du Conseil n° 2022-1164 du 27 juin 2022 et n° 2023-2028 du 11 décembre 2023. Deux CTEES ont été recrutées fin 2022, au sein de la direction environnement écologie énergie (prise de poste en octobre et novembre 2022), pour mettre en œuvre cet accompagnement sur le territoire. Les CTEES ont pour rôle de déployer une action proactive de la Métropole pour accompagner les établissements médico-sociaux dans la mise en place de leur politique de transition écologique et pour l'élaboration d'un plan d'actions visant à optimiser et suivre leurs performances énergétiques. Cet accompagnement se fait en lien étroit avec la direction vie en établissement (DVE). 56 établissements, représentant une surface de plus de 100 000 m², sont actuellement en suivi actif (échanges réguliers et déploiement des actions préconisées).

Le financement de l'AMI CTEES se terminant fin 2024, des recherches pour obtenir d'autres financements ont été conduites, notamment la candidature au dispositif EUCF afin de pouvoir prolonger cet accompagnement.

III - Le dispositif EUCF, soutien financier pour la transition

Le programme EUCF est une initiative lancée par la Commission européenne le 19 février 2020 à Bruxelles, lors du forum de la Convention des Maires pour l'énergie durable dédié à l'investissement. Elle est coordonnée par Energy Cities, association européenne de villes en transition énergétique, réunissant des villes d'une trentaine de pays différents.

La mission de EUCF est de soutenir les collectivités locales dans leur rôle de moteur de la transition énergétique durable européenne, en favorisant leur potentiel d'investissement. À ce titre, une subvention d'un montant forfaitaire de 60 000 € est accordée aux candidats retenus. Ce soutien financier vise à permettre aux collectivités d'étudier de nouveaux modes d'intervention permettant *in fine* de déclencher des investissements générant des économies d'énergie sur le territoire ou la production d'énergies renouvelables.

La Métropole a répondu au 6^{ème} appel à projet de ce programme, qui s'est clôturé le 15 mars dernier, en focalisant sa réponse sur l'accompagnement du secteur médico-social, à partir de la 1^{ère} expérience acquise grâce à l'intervention des CTEES.

La Métropole a été informée du succès de sa candidature le 23 mai 2024. L'obtention de ce financement permettrait de poursuivre l'accompagnement des établissements médico-sociaux pendant un an, dans un format réduit, en ciblant des établissements prioritaires.

IV - La candidature EUCF de la Métropole pour accompagner le médico-social

La candidature de la Métropole fixe comme objectif l'élaboration d'un plan d'investissement pour la rénovation énergétique performante des établissements médico-sociaux. Ces rénovations viseront *a minima* une réduction des consommations énergétiques de 40 %, soit un gain de l'ordre de 4 GWh/an.

La Métropole a été retenue pour participer au programme et recevoir la subvention forfaitaire de 60 000 € prévue dans ce cadre. Le versement de cette somme est soumis à l'obligation de répondre à certaines exigences, dont, notamment, la signature de la convention de subvention Grant agreement et la production d'éléments techniques concept d'investissement dans le respect d'un calendrier court de 12 mois. Ces 12 mois courent à compter de la signature de l'accord de subvention marquant le début du projet.

Un acompte de 65 % de la subvention est versée après la signature de la convention de subvention, soit 39 000 €. Les 35 % restants sont versés une fois les éléments relatifs au concept d'investissement validés par Energy Cities, soit 21 000 €. Si la Métropole ne parvient pas à finaliser ce document technique, il sera nécessaire de produire un rapport expliquant les difficultés rencontrées, mais les 30 % restants de la subvention ne seront jamais versés ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la demande de subvention d'un montant de 60 000 € dans le cadre du programme EUCF pour financer le dispositif CTEES,

b) - la convention de financement Grant agreement for EUCF beneficiaries à passer entre la Métropole et Energy Cities dans le cadre du programme EUCF.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La recette de fonctionnement en résultant, soit 60 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 74 - opération n° 0P31O9694.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 9 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240708-323601-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 juillet 2024 Date de réception préfecture : 9 juillet 2024
